



Assurance de la Responsabilité Civile d'Entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES (CGA), édition 2007

Art. 7 Limitations de l'étendue de l'assurance

Sont exclus de l'assurance.....

h) les prétentions en relation avec l'amiante ainsi que les prétentions en relation avec des produits influençant la grossesse, des substances thérapeutiques d'origine humaine et des implants de silicone.

Sont également exclues de la couverture d'assurance les prétentions du fait d'atteintes à la santé en rapport avec des champs et rayonnements électromagnétiques (CREM);